

# Fiche de données de sécurité (FDS) Gen-Z Dark Purple

Date de révision de la fiche signalétique: 21/6/2022 Numéro de fiche signalétique: 1

# 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produitGen-Z Dark PurpleAutres nomsGen-Z Dark Purple

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation Prévue** 

Dispersion de pigment produite pour un usage exclusif pour des applications de tatouages permanents. Le produit ne doit PAS être utilisé dans les yeux. Produit à usage professionnel conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Intenze Product Inc.

215, Rt 17

South Rochelle Park, NJ 07662

Service clientèle: Intenze Product Inc. 201 342 4446

1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Secours** 

Téléphone No 1 (800) 222-1222 Association américaine des centres

antipoison

# 2. Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006

Pas de catégories applicables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008

Pas de catégories applicables.

# [Prévention]:

Pas de déclarations de prévention

[Réponse]:

Pas de déclarations de réaction

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

Pas de déclarations d'élimination

# 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

#### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS] (tel que modifié par (UE) 2015/830 et le règlement (UE) 2020/878), elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CEN° 1272/2008	Remarques *
Aqua Numéro CAS: 0007732-18-5 Numéro CE 231-791-2 Numéro d'index:	25 - 50	Non Classé	
CI 73907 Numéro CAS: 0003089-17-6 Numéro CE 221-424-4 Numéro d'index:	10 - 25	Non Classé	
Glycerine Numéro CAS: 0000056-81-5 Numéro CE 200-289-5 Numéro d'index:	10 - 25	Non Classé	
Hamamelis virginiana, extract Numéro CAS: 0084696-19-5 Numéro CE 283-637-9 Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	
Ammonium Acrylates Copolymer Numéro CAS: propriétaire Numéro CE propriétaire Numéro d'index: propriétaire	1.0 - 10	Non Classé	
CI 12760 Numéro CAS: 0072102-84-2 Numéro CE 276-344-2 Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	
CI 74160 Numéro CAS: 0000147-14-8 Numéro CE 205-685-1 Numéro d'index:	1.0 - 10	Poussière combustible	
Éthanol Numéro CAS: 0000064-17-5 Numéro CE 200-578-6 Numéro d'index: 603-002-00-5	1.0 - 10	Liquide inflammable, catégorie 2; H225	

<sup>^</sup>CLP 31 EC No. 1272/2008 1.1.3.1

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

## 4. Premiers secours

# 4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS

rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la

irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un

médecin.

Contact avec les yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en

maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE

PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos.

NE PAS faire vomir.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé

Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin

Traiter de manière symptomatique

<sup>\*</sup>PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Guide ERG N° Aucune donnée disponible.

# 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

#### 7. Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez les contenants hermétiquement fermés. Conservez les contenants dans un endroit frais, ventilé et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur, des agents oxydants puissants et des charges électrostatiques. Les contenants doivent être entre 4 et 25 °C (39 et 77 °F).

Matières incompatibles: Aucune information disponible

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

#### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Exposition**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000056-81-5	Glycerine	OSHA	TWA 15 mg/m <sup>3</sup> (total dust) TWA 5 mg/m <sup>3</sup> (resp)
		ACGIH	TWA: 3 mg/m³ (respirable) 10 mg/m³ (mist)
		NIOSH	
		National	
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	TWA 1000 ppm (1900 mg/m <sup>3</sup> )
		ACGIH	
		NIOSH	TWA 1000 ppm (1900 mg/m <sup>3</sup> )
		National	
0000147-14-8	CI 74160	OSHA	
		ACGIH	
		NIOSH	
		National	
0003089-17-6	CI 73907	OSHA	
		ACGIH	
		NIOSH	
		National	
propriétaire	Ammonium Acrylates Copolymer	OSHA	
		ACGIH	
		NIOSH	
		National	
0072102-84-2	CI 12760	OSHA	
		ACGIH	/
		NIOSH	/
		National	/

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg/m3 OSHA PEL et 10 mg /m3 ACGIH.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent

> porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utilser un filtre de combinaison

multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par

une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites

d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de

travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les

laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

# 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur: Caractéristique État physique: Liquide Aspect

Odeur Caractéristique

Seuil olfactif Aucune information disponible

рH Non mesuré Point de fusion / point de congélation (°C) Non mesuré Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non mesuré Point d'éclair Non mesuré Vitesse d'évaporation (Ether = 1) Non mesuré

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou Limite inférieure d'explosivité: Non mesuré

limites d'explosivité

Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré

Tension de vapeur (Pa) Non mesuré

**Densité de vapeur**Non mesuré **Densité**Non mesuré

Solubilité dans l'eau Aucune information disponible Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation (°C)

Non mesuré
Température de dégradation (°C)

Non mesuré
Viscosité (cSt)

Non mesuré
Propriétés oxydantes
Propriétés explosives

Non mesuré

9.2. Autres informations

VOC (composé organique volatil) < 5 % (w/w)

#### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

## 11. Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg/kg	Cutané LD50, mg/kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg/L/4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Gycerine - (56-81-5)	23,000.00, Souris - Catégorie: NA	56,750.00, Cobaye - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Éthanol - (64-17-5)	10,470.00, Rat -	17,100.00, Lapin	124.70, Rat -	Pas de données	Pas de données
	Catégorie: NA	- Catégorie: NA	Catégorie: NA	disponibles	disponibles
CI 74160 - (147-14-8)	6,401.00, Rat -	> 5,000.00, Rat -	Pas de données	Pas de données	Pas de données
	Catégorie: NA	Catégorie: NA	disponibles	disponibles	disponibles
CI 73907 - (3089-17-6)	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
	disponibles	disponibles	disponibles	disponibles	disponibles

Ammonium Acrylates Copolymer - (propriétaire)	Pas de données				
	disponibles	disponibles	disponibles	disponibles	disponibles
CI 12760 - (72102-84-2)	Pas de données				
	disponibles	disponibles	disponibles	disponibles	disponibles

Données sur la cancérogénicité

OSHA   Cancérogène réglementé: Non	N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
NTP   Connar Non; Présamé: Non   Clarce   Conque   Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; ACCH   AS   Cancefrogène réglementé: Non   Conque   A; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 2h; Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; Groupe 2h; No				
4. Non;   ACCAH				
Contact None   Présumé Non   Contact None   Conta			CIRC	Groupe 1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;
NTP Connux Non; Présumé: Non CIRC Groupel: Oui; Groupe 2ix Non; Groupe 3: Non; Groupe 3: Non; Groupe 3: Non; Groupe 2ix Non; Groupe 2ix Non; Groupe 3: Non; Groupe 3: Non; Groupe 3: Non; Groupe 2ix Non; Groupe 2ix Non; Groupe 3: Non; Groupe 3: Non; Groupe 2ix Non; Groupe 2ix Non; Groupe 3: N				
CIRC Groupel: Out; Groupe 2tx Non; Groupe 2tx Non; Groupe 3; Non; Groupe ACGH A3  0000147-14-8 CI 74160 OSHA Cancérogène réglementé: Non CIRC Groupel: Non; Groupe 2tx Non; Groupe 2tx Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; ACGH FORMAL Cancérogène réglementé: Non CIRC Groupel: Non; Groupe 2tx Non; Groupe 2tx Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; ACGH FORMAL Cancérogène réglementé: Non CIRC Groupel: Non; Groupe 2tx Non; Groupe 2tx Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; ACGH FORMAL Cancérogène réglementé: Non CIRC Groupel: Non; Groupe 2tx Non; Groupe 2tx Non; Groupe 3; Non; Groupe 4; Non; ACGH FORMAL Cancérogène réglementé: Non Connat Non; Présamé: Non	0000064-17-5	Éthanol		
ACGH   A3   Omnu Non; Présarie: Non   NTP   Comut Non; Présarie: Non   ACGH   A3   Omnu Non; Présarie: Non   ACGH   A7   Omnu Non; Présarie: Non   A7   Omnu Non; Présarie: Non; Groupe 2tr. Non; Grou				*
OSHA   Cannetrogène réglementé: Non   NTP   Connur Non; Présumé: Non   Groupe 2tr Non; Groupe 3: Non; Groupe				4: Non;
NTP   Comma Nonz, Présumé: Non   Groupe 2tr Non; Groupe 3: Non;				
CIRC Groupe 2 k Non; Groupe 2 k Non; Groupe 2 k Non; Groupe 3; Non; Groupe 2 k; Non; Groupe 2 k; Non; Groupe 2 k; Non; Groupe 3; Non; Groupe 3; Non; Groupe 3; Non; Groupe 3; Non; Groupe 2 k; Non; Groupe 2 k; Non; Groupe 2 k; Non; Groupe 3; Non; G	0000147-14-8	CI 74160		
4: Noff;				
OSHA   Cancérogène réglementé: Non   CIRC   Groupe 2: Non; Group				
NTP   Connu Non; Présamé: Non   Groupe 2h: Non; Groupe 3: Non; G	0002000 17 (	CT 72007		Control of the section of the sectio
CIRC   Groupe1: Non; Groupe 2h: Non; Groupe 2h: Non; Groupe3: Non; Groupe 4h: Non; ACGH	0003089-17-6	CI /390/		
Armonium Acrylates Copolymer  Armonium Acrylates Copolymer  OSIA Cancérogène réglementé: Non  NTP Connur Non; Présumé: Non  Groupe 2tr. Non; Groupe 2tr. Non; Groupe 3: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;  ACGH  OSIA Cancérogène réglementé: Non  ORC Groupe 2tr. Non; Groupe 2tr. Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;  ORC Groupe: Non; Groupe 2tr. Non; Groupe 2tr. Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;  ACGH   Catégorie  Toxicité Aiguë - Orale  Toxicité Aiguë - Orale  Toxicité Aiguë - Inhalation  Corrosion cutanée/irritation cutanée  Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation respiratoire  Sensibilisation respiratoire  Sensibilisation cutanée  Mutagénicité sur les cellules germinales  Cancérogénicité   Non applicable  Toxicité pour la reproduction  Toxicité spécifique pour certains organes  cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes  cibles – exposition répétée  Non applicable   Non applicable  Non applicable   Non applicable  Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable   Non applicable				
Careérogène réglementé: Non   NTP   Connut Non; Présumé: Non   Groupe 2h: Non; Groupe 3h: Non; Groupe 2h: No			,	
NTP Conntr Non; Présumé: Non CIRC Grotpel: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2bt Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; ACGH  OO72102-84-2 CI 12760 OSHA Cancérogène réglementé: Non CIRC Groupe!: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2bt Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; ACGH  Classification Catégorie Description du danger  Toxicité Aiguë - Orale Non applicable  Toxicité Aiguë - Inhalation Non applicable  Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation respiratoire Non applicable  Mutagénicité sur les cellules germinales  Cancérogénicité Non applicable  Toxicité pour la reproduction Non applicable  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée				
Classification  Catégorie  Toxicité Aiguë - Otale  Corrosion cutanée/irritation cutanée  Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation cutanée  Mutagénicité sur les cellules germinales  Cancérogénicité  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Citation  Catégorie  Catégorie  Catégorie  Catégorie  Description du danger  Non applicable	propriétaire	Ammonium Acrylates Copolyme		
4: Non; ACGIH				
O072102-84-2  O1 12760  OSHA Cancérogène réglementé: Non OTRC Connu: Non; Présumé: Non OTRC Groupe 2h: Non; Groupe 2h: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non; ACGH   Catégorie  Oserription du danger  Toxicité Aiguë - Orale  Toxicité Aiguë - Cutanée Toxicité Aiguë - Inhalation  Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation respiratoire  Sensibilisation cutanée  Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Onna applicable  Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée				
NTP   Connut Non; Présumé: Non   Croupe 2 la Non; Groupe 2 la Non; Group	0050100 04 0	CT 125 CO		
CIRC Groupe 1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non; ACGH  Catégorie Description du danger  Toxicité Aiguë - Orale Non applicable  Toxicité Aiguë - Cutanée Non applicable  Toxicité Aiguë - Inhalation Non applicable  Corrosion cutanée/irritation cutanée Non applicable  Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation respiratoire Non applicable  Sensibilisation cutanée Non applicable  Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable  Cancérogénicité Non applicable  Toxicité pour la reproduction Non applicable  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	0072102-84-2	0072102-84-2 CI 12760		<u> </u>
Classification Catégorie  Toxicité Aiguë - Orale Toxicité Aiguë - Cutanée Toxicité Aiguë - Inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Description du danger Non applicable Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée				
Classification  Toxicité Aiguë - Orale  Toxicité Aiguë - Cutanée  Toxicité Aiguë - Cutanée  Toxicité Aiguë - Inhalation  Corrosion cutanée/irritation cutanée  Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation respiratoire  Sensibilisation cutanée  Mutagénicité sur les cellules germinales  Cancérogénicité  Toxicité pour la reproduction  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Catégorie  Non applicable  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée			ACCILI	
Toxicité Aiguë - Orale Non applicable  Toxicité Aiguë - Cutanée Non applicable  Toxicité Aiguë - Inhalation Non applicable  Corrosion cutanée/irritation cutanée Non applicable  Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable  Sensibilisation respiratoire Non applicable  Sensibilisation cutanée Non applicable  Sensibilisation cutanée Non applicable  Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable  Cancérogénicité Non applicable  Toxicité pour la reproduction Non applicable  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non applicable	Classification			Description du danger
Toxicité Aiguë - Cutanée Non applicable  Corrosion cutanée/irritation cutanée Non applicable  Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable  Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable  Sensibilisation respiratoire Non applicable  Sensibilisation cutanée Non applicable  Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable  Cancérogénicité Non applicable  Toxicité pour la reproduction Non applicable  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non applicable		Ovelo	Categorie	1
Toxicité Aiguë - Inhalation Non applicable Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire Non applicable Sensibilisation cutanée Non applicable Sensibilisation cutanée Non applicable Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable Cancérogénicité Non applicable Toxicité pour la reproduction Non applicable Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non applicable Non applicable Non applicable				**
Corrosion cutanée/irritation cutanée Non applicable Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable Sensibilisation respiratoire Non applicable Sensibilisation cutanée Non applicable Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable Cancérogénicité Non applicable Toxicité pour la reproduction Non applicable Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non applicable				
Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation respiratoire  Sensibilisation cutanée  Non applicable  Non applicable  Mutagénicité sur les cellules germinales  Cancérogénicité  Toxicité pour la reproduction  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Non applicable  Non applicable  Non applicable  Non applicable  Non applicable				
Sensibilisation respiratoire Non applicable Sensibilisation cutanée Non applicable Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable Cancérogénicité Non applicable Toxicité pour la reproduction Non applicable Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non applicable				
Sensibilisation cutanée Non applicable  Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable  Cancérogénicité Non applicable  Toxicité pour la reproduction Non applicable  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Non applicable  Non applicable		<u> </u>		
Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable Cancérogénicité Non applicable Toxicité pour la reproduction Non applicable Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Non applicable Non applicable Non applicable				11
Cancérogénicité Non applicable Toxicité pour la reproduction Non applicable Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non applicable				
Toxicité pour la reproduction Non applicable  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Non applicable  Non applicable				Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Non applicable  Non applicable	Cancérogénicité			Non applicable
cibles – exposition unique  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  Non applicable		-		Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée				Non applicable
cibles – exposition répétée		- \		
				Non applicable
Danger par aspiration Non applicable		•		
	Danger par aspir	ration		Non applicable

# 11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

# 12. Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

# Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg/l	Biodégradabilité %
Gycerine - (56-81-5)	54,000.00, Oncorhynchus mykiss	1,955.00, Daphnia magna	Non disponible		

			1		
Éthanol - (64-17-5)	15,400.00, Lepomis macrochirus	>10,000.00, Daphnia magna	17.921 (96 hr), Ulva pertusa	1,001.00	89.00
CI 74160 - (147-14-8)	>100.00, Danio rerio	501.00, Daphnia magna	>100.00 (72 hr), Desmodesmus subspicatus	10,001.00	0.99
CI 73907 - (3089-17-6)	Non disponible	Non disponible	Non disponible		
Ammonium Acrylates Copolymer - (propriétaire)	Non disponible	Non disponible	Non disponible		
CI 12760 - (72102-84-2)	Non disponible	Non disponible	Non disponible		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

# 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

## 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usages sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

# 14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de	Classe de danger	IMDG: Non applicable	Classe: Non applicable
danger pour le transport	<b>DOT:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	* *	Sous-classe: Non applicable

**14.4. Groupe** Non applicable Non applicable Non applicable

d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement IMDG Polluant marin: Non;

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable

## 15. Informations réglementaires

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

#### Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contentant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableau des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

#### 16. Autres informations

# Date de révision de la 21/6/2022 fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fin de la FISPQ